

Mairie de VAL-REVERMONT
2 place Marie Collet – BP 1
Treffort
01370 VAL-REVERMONT

Téléphone : 04.74.42.38.00
Télécopie : 04.74.42.38.01

ARRÊTE MUNICIPAL N° AR 2016 07 058

Objet : Arrêté portant interdiction de
baignade sur le site de La Grange du Pin

Le Maire de la Commune de VAL-REVERMONT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2212-3 et L2213-23,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L 1311-1, L 1311-2, L 1332-3, L 1332-4 et les articles D 1332-14 et suivants relatifs aux normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et baignades aménagées,

Considérant les résultats non conformes des analyses du contrôle sanitaire du 18 juillet 2016,

Considérant la nécessité de garantir la salubrité des baignades et de préserver la santé des baigneurs,

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône Alpes- délégation départementale de l'Ain.

ARRETE :

Art. 1 : La pratique de la baignade est interdite au plan d'eau de la Grange du Pin à compter de ce jour et ce, jusqu'à ce que le contrôle sanitaire pratiqué par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, délégation départementale de l'Ain présente des résultats conformes aux dispositions du Code de la Santé Publique.

Art. 2 : Madame le Maire, Madame la secrétaire générale de mairie et les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Art. 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie ainsi que sur site de La Grange du Pin accompagné des résultats des contrôles de la qualité des eaux de baignade.

Art. 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Délégué départemental de l'Ain de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Ain.

A Val-Revermont,
Le 21 juillet 2016

Le Maire,
Monique WIEL





Rapport d'analyse Page 1 / 2
 Edité le : 20/07/2016

MAIRIE DE VAL REVERMONT
 2 PLACE MARIE COLLET
 TREFFORT
 01370 VAL REVERMONT

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE16-85365
Identification échantillon : LSE1607-35763 **Analyse demandée par :** ARS Rhône Alpes - DT de l'Ain
Nature: Eau de baignade naturelle
Point de Surveillance : PLAN D'EAU DE LA GRANGE DU PIN **Code PSV : 0000001441**
Localisation exacte : MILIEU ZONE BAIGNADE
Dept et commune : 01 TREFFORT CUISIAT
Type d'eau : EB - EAU DE BAIGNADE
Type de visite : AU_BAI **Type Analyse :** BAI_L **Motif du prélèvement :** CS
Prélèvement : Prélevé le 18/07/2016 à 14h05 Réceptionné le 18/07/2016
 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / MOKRY Laurent
 Prélèvement accrédité selon FD T 90-521 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de loisirs
 Flaconnage CARSO-LSEHL

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 18/07/2016

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Nébulosité	01BAI	SOLEIL	-	Observation visuelle			
Mousses (détergents)	01BAI	ABSENCE	-	Observation visuelle	absence		
Irisations sur l'eau (huiles minérales)	01BAI	ABSENCE	-	Observation visuelle	absence		
Phénol (odeur)	01BAI	ABSENCE	-	Observation visuelle	absence		
Coloration de l'eau	01BAI	CONFORME	-	Observation visuelle	conforme		
Affichage en mairie	01BAI	N.M.	-	Observation visuelle			
Résidus goudronneux et matières flottantes	01BAI	ABSENCE	-	Observation visuelle		absence	
Affichage sur site	01BAI	MIS A JOUR	-	Observation visuelle			
Fréquentation lors du prélèvement	01BAI	MOYENNE	-	Observation visuelle			
Mesures sur le terrain							
Transparence	01BAI	0.50	m	Disque Secchi - Méthode semi-quantitative	NF EN ISO 7027	1	2
Température de l'eau	01BAI	25.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		#

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 20/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-35763

Destinataire : MAIRIE DE VAL REVERMONT

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité		Références de qualité	COFRAC
Température de l'air extérieur	01BAI	29.1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v2				
pH sur le terrain	01BAI	8.50	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6	9		#
Analyses microbiologiques									
Escherichia coli (eau de baignade)	01BAI	2280	NPP/100 ml	NPP microplaques	NF EN ISO 9308-3			1800	#
Entérocoques (eau de baignade)	01BAI	<15	NPP/100 ml	NPP microplaques	NF EN ISO 7899-1			660	#

01BAI

ANALYSE (BAI_L) EAU DE BAINNADE (DD01-2010)

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Ludovic RIMBAULT
Responsable Technique Microbiologie

